



WEBINAIRE

Falsified Medicines Directive:
Gestion des alertes
et mise en quarantaine

AGENDA



- Pourquoi seulement maintenant une mise en œuvre complète de la EU FMD?
- EMVO Bonnes pratiques en matière de gestion des alertes
- Principes
- Rôle de chaque acteur dans la chaine d'aprovisionnement distribution dans la gestion des alertes
- Procédure de gestion des alertes à partir du 9 février 2024
- Règles de quarantaine à partir du 9 février 2024
- Comment gérer une alerte sur la plateforme NMVS Alerts ?





Pourquoi seulement maintenant une mise en œuvre complète de la EU FMD ?



L'objectif fixé par AFMPS en 2019 de passer à une FULL EU FMD a été atteint, à savoir un taux d'alerte de 0,05% sur l'ensemble des transactions.

Le but:

empêcher les médicaments contrefaits d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement légale.

Stopper les « médicaments de qualité douteuse » = les médicaments retirés, les médicaments périmés, les médicaments volés et les médicaments qui ont quitté la chaîne d'approvisionnement légale













EMVO "best practice" in Alert Management

https://emvo-medicines.eu/new/wp-content/uploads/Best-Practice-on-Alert-Handling.docx.pdf

L'objectif de ce document est de proposer les meilleures pratiques pour le traitement des alertes générées dans l'EMVS lorsque le système est dans un état stable et que les alertes dues à des erreurs techniques ou procédurales ont été minimisées, de sorte que le taux d'alerte soit proche de 0,05 % du nombre total de transactions ou moins.

Il contient des arbres de décision pour l'examen des alertes et le moment à laquelle l'autorité compétente doit être notifiée. Il définit également le rôle des utilisateurs finaux, des MAH, des NMVO et des EMVO et décrit les canaux de communication entre eux, y compris les systèmes de gestion des alertes lorsqu'ils sont présents.



Principes



Mettre les produits en quarantaine jusqu'à ce que l'alerte soit résolue

Protection des données et l'anonymat. Seuls AFMPS et BeMVO connaissent l'identité du pharmacien ou grossiste

Simplifier, faciliter et accélérer la communication entre les différentes parties

Uniformiser le traitement des alertes dans toute l'Europe



Responsabilités du fabricant / MAH dans le cadre du FMD

- Uploader les données relatives aux emballages correctement dans le EU Hub avant la mise sur marché des produits
- Eviter la mise sur le marché de produits décommissionnés.
- Monitorer les alertes sur leurs produits
- Documenter l'investigation de l'alerte dans la plateforme AMS
- Répondre aux questions et demandes de BeMVO, AFMPS, pharmaciens et grossistes dans la plateforme AMS
- Résoudre le plus vite possible les problèmes techniques (upload des données)
- Confirmation des contrefaçons (demande de l'emballage en question)







- Vérifier les retours et sortir les produits déjà décommissionnés de la chaine de distribution
- Eviter le double décommissionnement de :
 - Vaccins
 - Packs pour destruction
 - Echantillons
- Être vigilant sur chaque alerte
- Garder un produit en quarantaine jusqu'à ce qu'une contrefaçon ait été exclue
- Documenter l'investigation de l'alerte dans la plateforme AMS
- Répondre aux questions et demandes de BeMVO, AFMPS et MAH dans la plateforme AMS
- Résoudre le plus vite possible les problèmes techniques.







- Être vigilant sur chaque alerte
- Garder un produit en quarantaine jusqu'à ce qu'une contrefaçon ait été exclue
- Documenter l'investigation de l'alerte dans la plateforme AMS
- Répondre aux questions et demandes de BeMVO,
 AFMPS et MAH dans la plateforme AMS
- Eviter le double décommissionnement (vérifier les retours)
- Résoudre le plus vite possible les problèmes techniques.





Rôle de BeMVO dans la gestion des alertes

- Assurer le suivi des alertes non traitées après 2 jours ouvrables (e-mail et téléphone)
- Aider à l'investigation d'une alerte au moyen d'un rapport « Pack full audit trail »
- Clôturer les alertes qui ont été traitées de manière adéquate et où la falsification a été exclue.
- Faciliter la communication entre les différentes parties prenantes





Rôle de AFMPS dans la gestion des alertes

- Confirmation des contrefaçons (demande de l'emballage en question)
- Communication nationale et internationale en cas de contrefaçons
- Surveillance : AFMPS a accès à toutes les alertes via le système de gestion des alertes, et pas seulement à celles dont le statut est « escaladé ».
- Accorder et communiquer des dérogations
- Superviser la conformité des pharmaciens, des grossistes et des titulaires de licence à la réglementation européenne sur la EU FMD (audit, inspections)

Alert management procédure - 2024

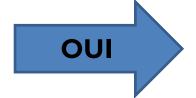






Pack en QUARANTAINE

Erreur technique ou de procédure du détenteur d'une autorisation de mise sur le marché ou de l'utilisateur final







Renvoi à AFMPS en raison de la possibilité d'une falsification

En cas d'alerte:

- 1. L'emballage est conservé séparément
- 2. Enquête immédiate par l'utilisateur final et le détenteur d'une autorisation de mise sur le marché, pour vérifier si l'alerte est due à :
- une "erreur technique" (problème de scanner/ Software, échec du téléchargement des données, ...);
- ou une "erreur de procédure" (scanner plusieurs fois le même emballage, scanner des échantillons gratuits, téléchargement de données non effectué, ...).

- 3. Échange d'informations possible entre l'utilisateur final et le titulaire de la licence pour "résoudre" l'alerte (par exemple, l'utilisateur final fournit une photo de l'emballage au MAH, ...).
- 4. Si aucun progrès n'est réalisé dans les 2 jours ouvrables ou si aucune cause n'est trouvée pour l'alerte, BeMVO contacte l'utilisateur final et le détenteur de la licence pour accélérer l'enquête.
- 5. Si aucune solution n'est trouvée après 5 jours ouvrables ou si aucune erreur technique ou de procédure n'est trouvée par l'utilisateur final/le MAH, l'alerte est automatiquement escaladée vers AFMPS (escalade vers l'ANC).

Quand l'utilisateur final peut-il délivrer l'emballage après avoir déclenché une alerte ?



- L'utilisateur final déclare « Erreur de mon côté » + « Erreur technique » ou « Erreur de procédure », et indique dans la section des commentaires de l'AMS comment le problème a été résolu :
 - L'emballage a été correctement décommissionné après le déclenchement de l'alerte.
 - Décommissionnement après un décommissionnement annulé réussi
 - Nouveau scannage réussi après un problème technique
 - Saisie manuelle réussie du GTIN, du SN, du numéro de lot et de la date de péremption après un problème technique.
 - Le pharmacien (pas d'autres utilisateurs finaux) reconnaît avoir commis une erreur de procédure (double scannage <u>au sein de sa pharmacie</u>) et l'annulation du décommissionnement n'a pas été possible (10 jours se sont écoulés). Le pharmacien atteste que le produit est authentique.
- Nouveau scannage réussi après que le lot a été correctement téléchargé par le détenteur d'une autorisation de mise sur le marché.
- · AFMPS clôture l'alerte et ajoute dans les commentaires que l'emballage peut être livré = dérogation.

Quand faut-il mettre les emballages en quarantaine ? Après alertes: PC_02, LOT_03, LOT_13 et LOT_12



SN et/ou numéro de lot inconnu ou ne correspondant pas

- jusqu'à ce que le titulaire de l'autorisation ait correctement téléchargé les données dans le EU-HUB
- et que l'emballage ait été décommissionné correctement.

La date d'expiration est différente des données stockées dans le NMVS

- jusqu'à ce que le titulaire de l'autorisation ait correctement téléchargé les données dans le EU-HUB
- et que l'emballage ait été décommissionné correctement.

Quand faut-il mettre les emballages en quarantaine ? Après alertes: PCK_19, PCK_22, PCK_27



Après alerte que l'emballage a déjà été décommissionné.

Exception pour le pharmacien lorsqu'il connaît la raison (cause de son côté) et qu'il confirme que le produit est authentique. Le pharmacien vérifie son stock pour packs avec même numéro de série.

Attention : lorsque le scan a été effectué dans 2 pharmacies différentes, BeMVO doit toujours d'abord faire une enquête. Ce n'est qu'après la fermeture de l'alerte par BeMVO que l'emballage peut être libéré de la quarantaine. **Un pack qui a été scanné dans plus de 2 pharmacies pour décommissionnement ne peut jamais être délivré au patient.**



Comment gérer une alerte sur la plateforme NMVS Alerts?



Registration E-mail





EU FMD - European Falsified Medicines Directive Alert Management

Bonjour,

Dans le cadre de la pleine mise en œuvre de la Directive FMD à partir du 9 février 2024 en Belgique et au Luxembourg, votre compte NMVS Alerts a été activé.

Complétez votre inscription en cliquant sur le lien ci-dessous Cliquez ici!

Veuillez contacter notre équipe d'assistance pour toute question ou problème :

support@bemvo.be

BeMVO - LMVO team

BEMVO - LMVO

www.lmvo.lu

support@bemvo.be

NMVS Alerts Portal

Registration E-mail





EU FMD - European Falsified Medicines Directive Alert Management

Bonjour, Votre code de sécurité unique est le suivant:

123456

Saisissez ce code sur la page de connexion pour continuer.

En cas de problèmes techniques, veuillez nous contacter à l'adresse suivante support@bemvo.be

BeMVO - LMVO team

BEMVO - LMVO support@bemvo.be NMVS Alerts Portal

Notification e-mail





EU FMD - European Falsified Medicines Directive Alert Management

Bonjour,

Votre NMVO a ajouté de nouvelles informations relatives à l'alerte

IE-123-456-789-TEST

Le message de votre NMVO : Veuillez investiguer cette alerte.

Cliquez sur le lien suivant pour afficher les détails de l'alerte et la traiter :

Cliquez ici

En cliquant sur le lien, vous acceptez les conditions suivantes <u>Terms & Conditions.</u>

> Pour obtenir un aperçu de toutes vos alertes, vous pouvez vous connecter via le lien suivant : NMVS Alerts portal.

Veuillez contacter notre équipe d'assistance pour toute question ou problème :

support@bemvo.be

BeMVO - LMVO team

BEMVO - LMVO

www.bemvo.be

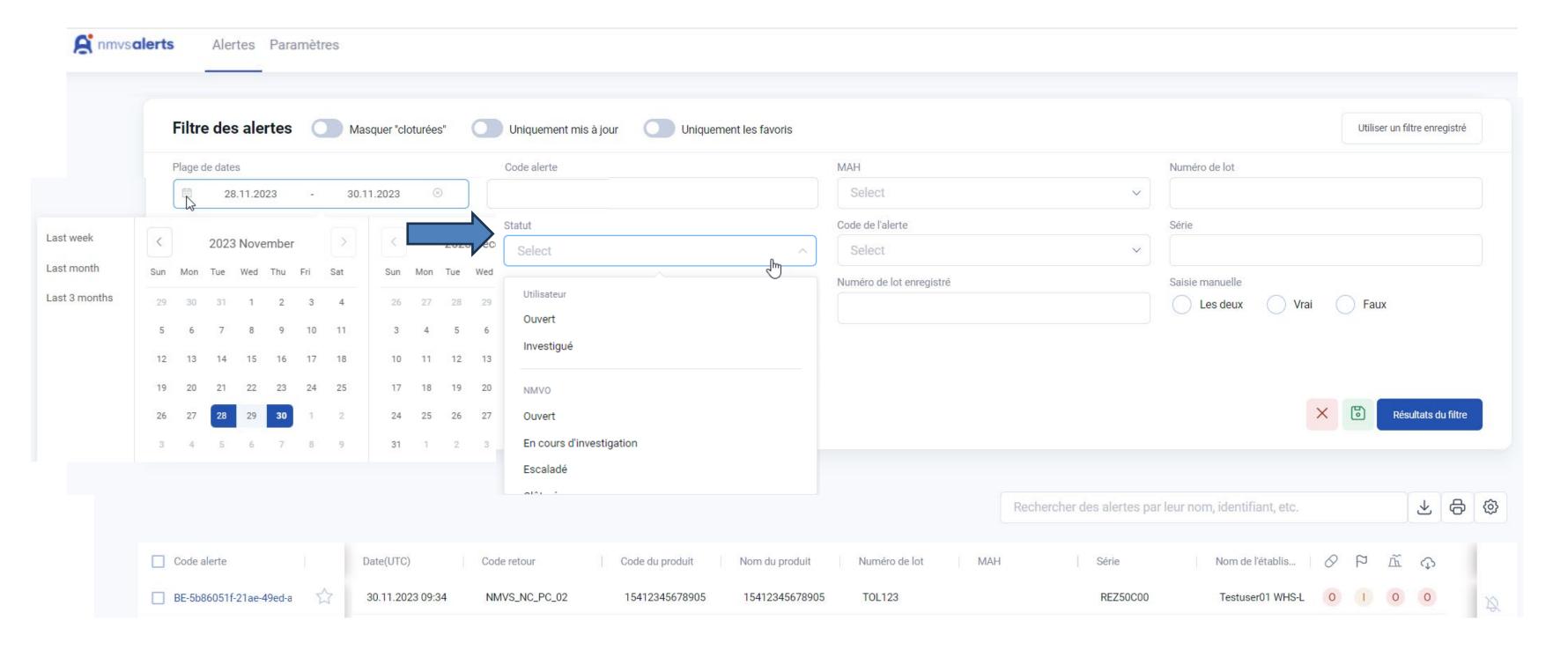
support@bemvo.be

NMVS Alerts Portal

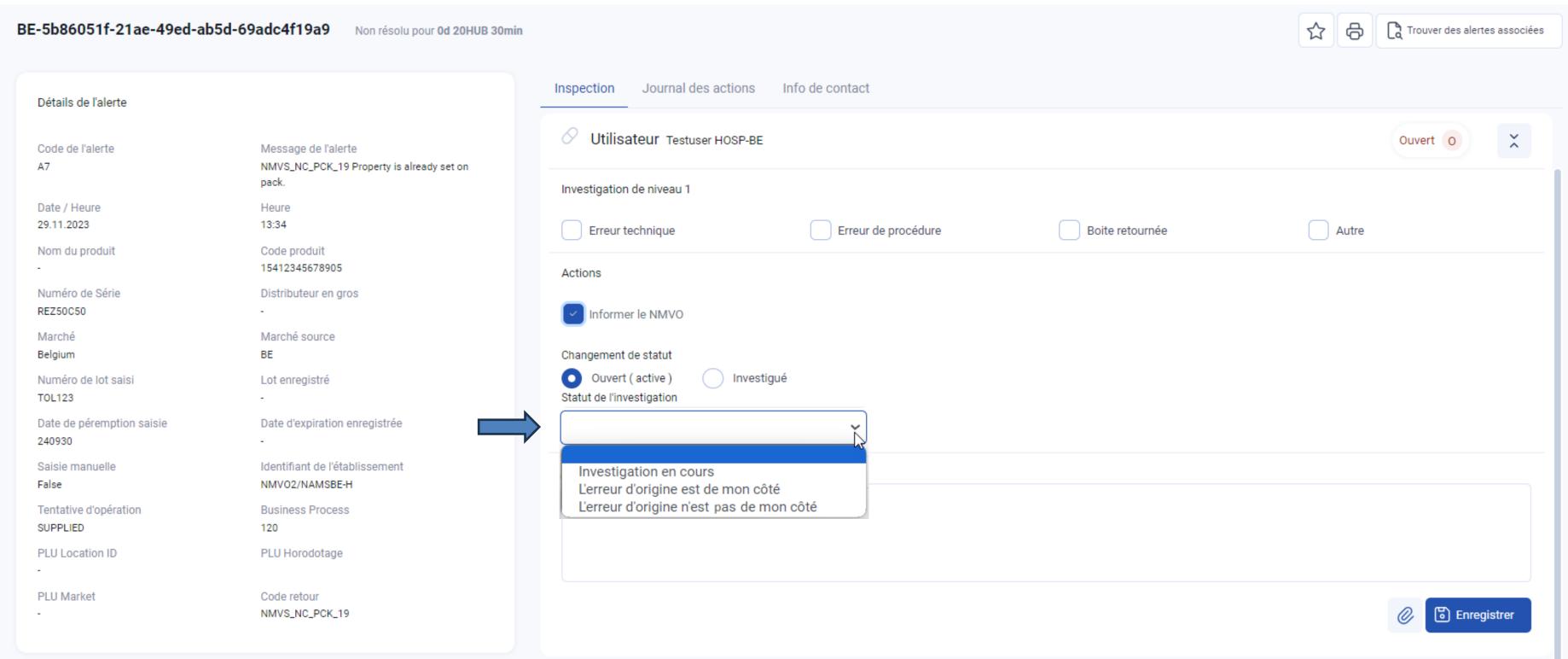
FULL EU FMD Webinaire

NMVS Alert platform









BE-5b86051f-21ae-49ed-ab5d-69adc4f19a9 Non résolu pour 0d 20HUB 30min

Détails de l'alerte

Message de l'alerte Code de l'alerte

NMVS_NC_PCK_19 Property is already set on Α7

pack.

Date / Heure Heure 29.11.2023 13:34

Code produit Nom du produit 15412345678905

Numéro de Série Distributeur en gros

REZ50C50

Marché source Marché

BE Belgium

Lot enregistré Numéro de lot saisi

TOL123

Date de péremption saisie Date d'expiration enregistrée

240930

Saisie manuelle Identifiant de l'établissement

False NMV02/NAMSBE-H

Tentative d'opération **Business Process**

SUPPLIED 120

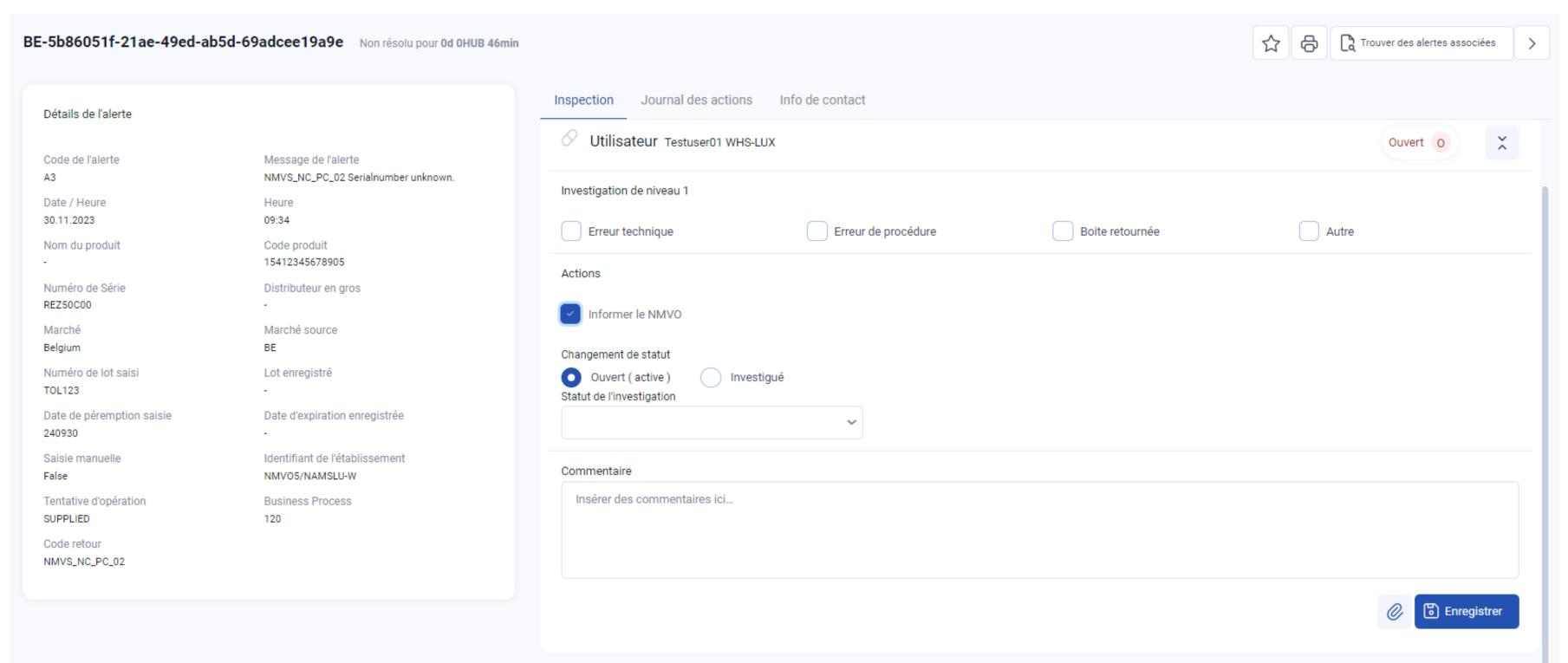
PLU Location ID PLU Horodotage

PLU Market Code retour NMVS_NC_PCK_19

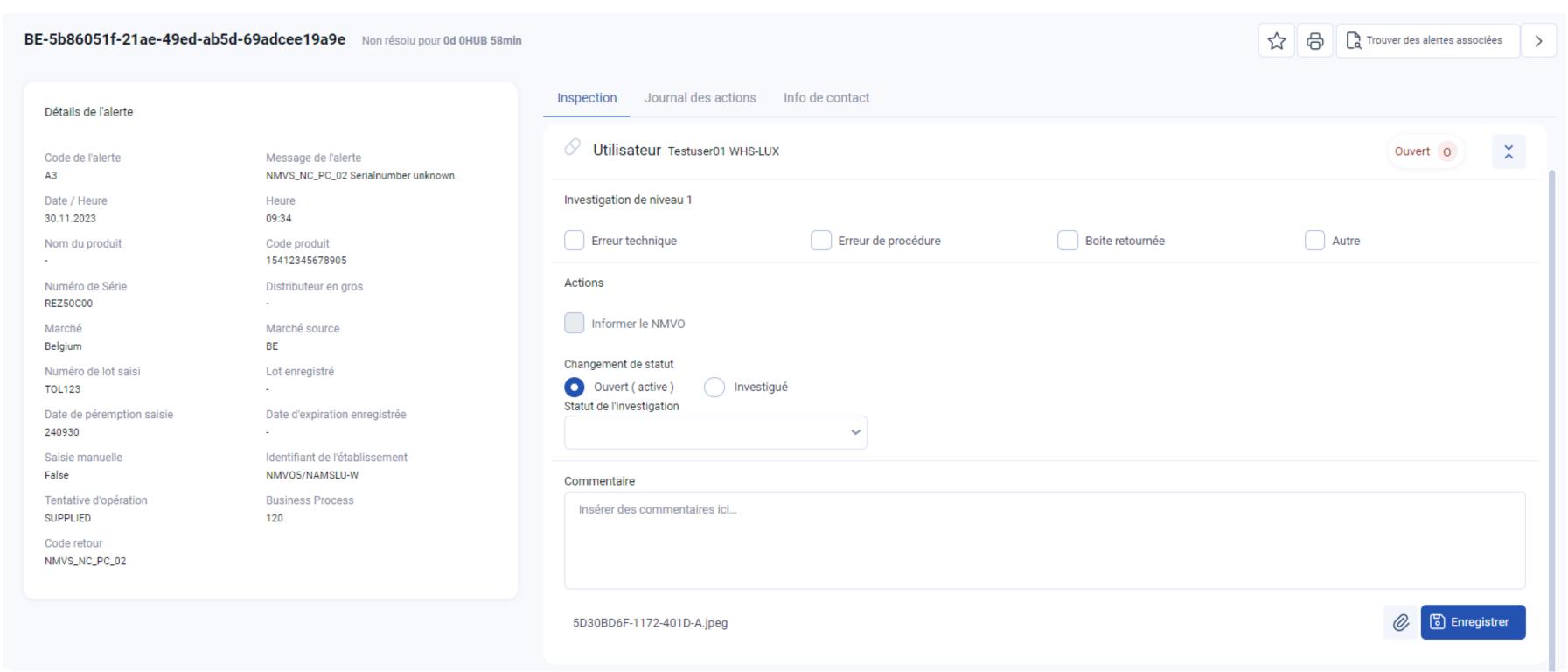


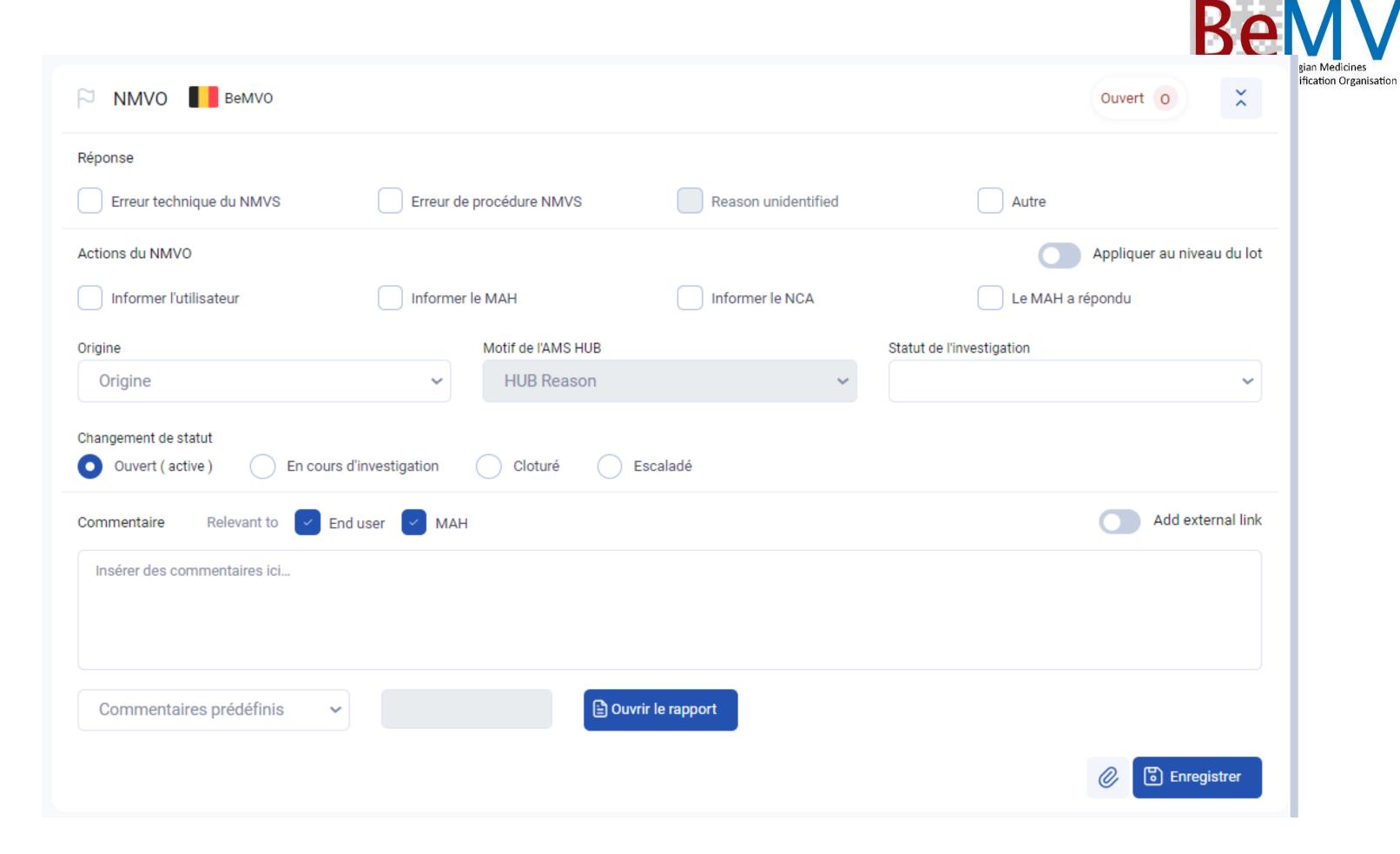












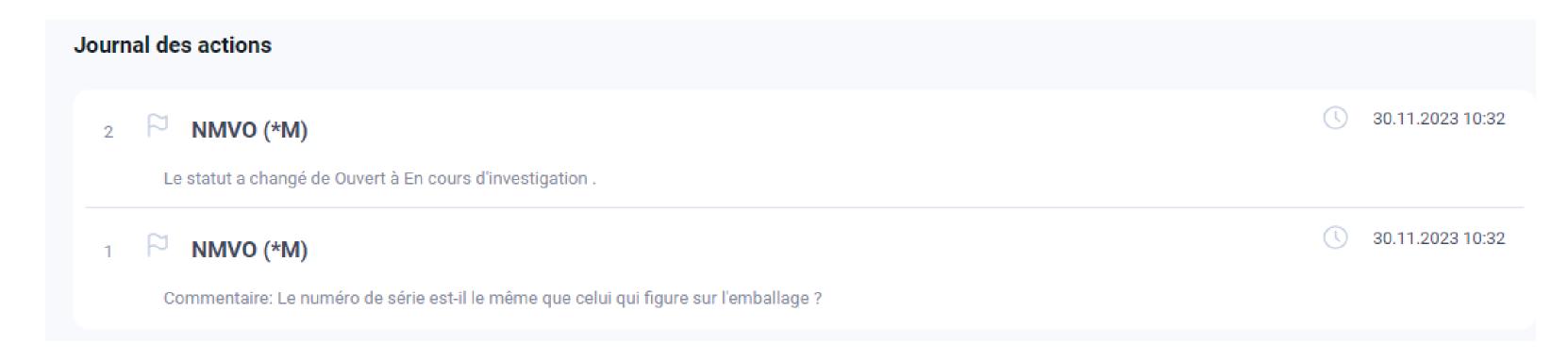


MAH		Ouvert O X
Constatations		
Données de la boite non chargées Non contrefait	Contrefaçon confirmée Boite décommissionnée dans le système du MAH	Boite non trouvée dans le système du MAH Autre (ajouter un commentaire)
Actions		Appliquer au niveau du lot
Demandez la photo de la boite Informer l'utilisateur	Exiger le retour de la boite	Informer le NMVO
Origine	Motif de l'AMS HUB	Statut de l'investigation
Origine	HUB Reason V	~
Changement de statut Ouvert (active) En cours d'investigation Cloturé Escaladé		
Commentaire		
Insérer des commentaires ici		



Journal des actions

Cette section contient l'historique de toutes les informations relatives à l'alerte qui ont été remplies par toutes les parties. Située vers le bas de la page, elle contient un enregistrement de toutes les modifications apportées aux détails de l'alerte, dans l'ordre chronologique inverse.



Questions?



